

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 10/07/2017 à 18 heures 30
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix-sept le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 04/07/2017

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 14 /15

LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M, POKROPEK C

Excusés : MAZAS C

Procurations Conseil Municipal:

POKROPEK C → MORIN B

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : COLOMBIES D

Pour 13 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C

Approbation du compte rendu de la séance du 09/03/2017 :

Pour 13 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 09/03/2017 est approuvé.

1/ Dégâts d'orage :

Suite aux orages du 11 et 12 mai, la communauté de communes des Terres du Lauragais a délibéré en proposant de procéder aux demandes de subventions auprès du CD 31 et, pour le reste à charge, de faire participer les communes concernées à hauteur de 50%, l'intercommunalité prenant en charge les 50% restant.

Pour la commune de Saint-Léon, la part restant à charge de la commune pour le nettoyage des chaussées, le curage des fossés et les travaux divers sur 6 chemins communaux, serait donc de 2 145.00 € (tableau joint)

Le Conseil Municipal approuve cette prise en charge.

Pour 13 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C

2/ Recensement de la population 2018 :

La commune de Saint-Léon doit réaliser en 2018 une enquête de recensement des habitants, du 18/01/2018 au 17/02/2018.

Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Proposé par le Conseil Municipal, il est nommé par arrêté municipal et formé par l'INSEE.

Mr BORDES est proposé comme coordonnateur communal comme lors des 5 précédents recensements.

Pour 14 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

3/ Indemnités de fonction des élus :

Le décret n°2017-85 du 26/01/2017 ayant fixé le nouvel indice brut terminal de la fonction publique à l'indice brut 1022, il convient de modifier les délibérations fixant l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes en date du 14/04/2014 car celles-ci ont référence l'indice brut 1015.

Ces nouvelles délibérations doivent donc fixer l'indemnité de fonction du Maire et celle des Adjointes par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 01/02/2017.

Pour 12 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

4/ Personnel communal :

Reclassement de Mme MORGANA

Madame MORGANA Muriel, adjoint technique territorial au 7^{ème} échelon du grade, en arrêt de maladie depuis le 21/03/2014, ayant été reconnue inapte de manière absolue et définitive à ses fonctions par le Comité Médical Départemental, la commune a l'obligation de rechercher une possibilité de reclassement professionnel pour cet agent.

Le Conseil Municipal propose un reclassement sur un poste de surveillance aux ALSH & ALAE.

Renouvellement du contrat de Mme BRAZ DOS SANTOS

Monsieur le Maire propose le renouvellement pour une période d'une année, du contrat de droit public à durée déterminée de Mme BRAZ DOS SANTOS Natalia, qui se termine le 31/08/2017.

Pour 12 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

Vacataire d'été

Monsieur le Maire propose comme les précédents années, d'embaucher un vacataire d'été du 01/08/2017 au 31/08/2017, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dû aux congés d'été des agents des services techniques et à la préparation des fêtes locales.

A ce jour, aucun candidat ne s'est présenté.

5/ Rétrocession des voiries de la Cité Jardins :

Par délibération en date du 04/09/201, le Conseil Municipal a accepté la cession à la commune de la voirie et des espaces publics de l'ensemble « Cité Jardins », situé 12 rue des Pyrénées. La délibération mentionnant l'ancienne parcelle (B1217) doit être modifiée pour indiquer les nouvelles parcelles B 1374 et B 1376 pour une contenance totale de 16a59ca.

Pour 14 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

6/ Vente du terrain communal :

Monsieur le Maire a reçu la demande de la famille BARRAU qui désire acquérir de la commune la parcelle E 721 d'une superficie de 998m², voisine de leur propriété, qu'ils entretiennent depuis longtemps en y cultivant leur jardin potager notamment. (Plan joint)

Mr le Maire propose un prix de vente de 20 € le m², les frais de notaire et de géomètre seront supportés par le demandeur.

Pour 13 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, CASES F

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

7/ Travaux :

Salles des fêtes de Saint-Léon

Les travaux de remaniement de la toiture, de rénovation des menuiseries, du plafond suspendu et des luminaires sont achevés. Avant que les employés communaux ne réalisent la peinture des murs, le Conseil Municipal décide que les bancs fixés en périphérie doivent être supprimés et les murs peints en blanc.

Salle de chasse à Caussidières

Les travaux de rénovation des menuiseries, d'isolation des murs, de pose d'un plafond suspendu, de luminaires et des convecteurs électriques sont terminés. Les employés communaux doivent poser un sol plastique et réaliser la peinture des murs et des fenêtres en blanc.

Goudronnage des allées du cimetière de Caussidières

Les travaux de goudronnage des allées du cimetière de Caussidières doivent être réalisés cet automne pour un coût de 2 905.00 € HT avant la Toussaint.

Pose de buses Chemin d'Esplas

Afin de pouvoir combler avec la terre de curage des fossés, des buses ont été déposées dans le chemin communal 20 bis de Las Toulouses au lieu-dit Esplas, pour un coût de 5 500 € HT

Parking de la mare

Le parking de la mare dans le centre du bourg a été empierré et mis de niveau afin de mettre un terme aux flaques d'eau qui gênaient les utilisateurs, pour un coût de 5 500.00 € HT

Enrochement du talus de Saint-Roch

Afin de consolider le talus sous les habitations de la rue Saint-Roch, qui a été fragilisé suite aux travaux d'assainissement, un enrochement de la base du talus sera effectué cet automne. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental.

Climatisation de la salle du Conseil Municipal

Des travaux pour la pose d'un appareil de climatisation réversible ont été effectués salle du Conseil Municipal, début juillet, pour un coût de 3 250.00 € HT.

Création point informatique et téléphonie mairie

Afin de résoudre les problèmes de téléphonie et d'accès Internet, l'installation d'une baie de réseau et la réfection de tout le câblage informatique et téléphonique va être réalisé pour un coût total de 2 645. € HT.

Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés au public le 17 & 18/07/2017.

Eglises de Saint-Léon et Caussidières

Trois entreprises consultées pour la réfection des plâtres dans l'église de Saint-Léon ont refusé d'intervenir car la toiture n'est pas étanche. La toiture de l'église de Caussidières présente le même défaut.

Le Conseil Municipal décide de demander une expertise auprès de l'assureur.

Urbanisation du centre de bourg.

Le CAUE 31 a réalisé une étude concernant le réaménagement de la mairie et de la place publique, ainsi que la création d'un atelier municipal, d'une nouvelle salle des fêtes et de parkings sur la parcelle B 400.

L'ATD31 a été sollicité afin d'aider la commune à lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Le dossier est à la disposition des conseillers intéressés.

8/ Acquisitions :

Parcelle B 1209

Afin de réaliser les travaux d'enrochement de la base du talus de Saint-Roch, une autorisation de passage a été demandée à la propriétaire de la parcelle B 1209, au 10 rue de l'Abetsens, sur laquelle une maison a été démolie.

La propriétaire de cette parcelle a accordé à la commune une autorisation de passage pour la durée des travaux et indiqué qu'elle désirait vendre cette parcelle de 1 100m².

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreuse de cette parcelle, afin de créer un accès aux parcelles communales B 1264 et B 124 qui supportent les réseaux d'assainissement et de lancer la négociation sur la base de 20 € le m².

Partie de la parcelle C 493

Monsieur le Maire propose d'acquérir la partie de la parcelle C 493, riveraine de la place de Caussidières, afin de pouvoir agrandir cet espace public et de lancer la négociation sur la base de 20€ le m².

Réfrigérateurs salle des fêtes

Les réfrigérateurs des salles des fêtes de Saint-Léon et Caussidières en très mauvais état général, ont été remplacés par du matériel neuf, pour un coût de 1 175.00 € HT les 2 éléments.

9/ Questions diverses :

Fête locale de Saint-Léon

La fête locale de Saint-Léon aura lieu le vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 juillet.
Le feu d'artifice sera tiré au stade le dimanche soir.

Fête locale de Caussidières

La fête locale de Caussidières aura lieu le dimanche 20 et lundi 21 août.

Fontaine de Laval

Le nouvel exploitant des terres d'Enviè sur la commune ayant sans autorisation fait des travaux sur le CR n°8, abattu les arbres et détruit la Fontaine de Laval, une plainte pour détérioration de biens publics sera déposée si cet exploitant agricole ne s'engage pas à remettre en état le site (creusement de la source, reconstruction de la fontaine à l'identique et plantation des arbres)

Suite au courrier de Mr le Maire en ce sens, l'exploitant agricole propose un rendez vous d'ici la fin du mois afin de trouver un accord.

Groupe Scolaire de Rouaix

Une plainte a été déposée contre les mineurs surpris par la gendarmerie après effraction dans le groupe le 10 juillet dernier.

ADDITIF AU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Budget assainissement, virement de crédit :

La délibération modificative du budget assainissement 2017 suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée :

DEPENSES		RECETTES	
61521 – Entretien bâtiments	- 42.34		
676 – Annulation de titres	42.06		
706129 – revers. Agence de l'eau	0.28		
Total	0.00	Total	0.00

Pour 14 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

2/ Admission en non-valeur créance cantine :

L'assemblée doit délibérer pour accepter l'admission en non-valeur de la créance de 470.80 € correspondant à des factures de cantine scolaire de la famille PALAS en 2012 et 2013.

Monsieur PALAS Gilles est décédé et sa compagne n'a aucun revenu et 2 enfants à charge.

Pour 14 –voix : LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20H15

Le Secrétaire,



COLOMBIES David

Le Maire,



LANDET Jean-Claude